

DECISION N° 2020/D514

MARCHES



SITE DE TRAITEMENT GÉNÉRIS : AVENANT N° 2 AU MARCHE D'EXPLOITATION 2019-2022 SUEZ

Comme évoqué dans le cadre de la présentation, sous format diaporama (en annexe de la présente délibération), en juillet 2019, des travaux ont eu lieu sur GÉNÉRIS permettant notamment la différenciation de deux types de refus :

- Un refus fin et fibreux qui peut être dirigé vers l'UVO de Lantic pour valorisation en compostage,
- Un refus à dominante plastique qui, lui, est dirigé vers Ti Valo pour une valorisation CSR.

Par voie de conséquence, alors même que l'ensemble des enlèvements était envoyé à Ti Valo, via la régie transport Kerval et/ou de la prestation externe, à partir de juillet 2019, il convenait dorénavant de réaliser également des rotations de transport vers l'UVO de Lantic. L'occasion pour Kerval de discuter avec SUEZ pour internaliser cette prestation au sein du contrat d'exploitation actuel.... D'autant que l'intégration de cette opération dans le cadre du marché permet de gagner en souplesse d'exploitation. En effet, celle-ci se retrouvait fréquemment tributaire des horaires d'enlèvement des compacteurs refus par les prestataires externes, alors qu'une gestion directe permettra une optimisation des enlèvements et des rotations.

L'avenant aura donc pour objectif prioritaire de caler le montant complémentaire de charges fixes annuelles qu'il convient de verser à SUEZ au regard du détail des coûts suivants :

- Location d'un camion
- Embauche d'un ETP complémentaire pour gérer le transport
- Coût de gestion de l'entretien-maintenance du camion
- Carburant
- Etc...

Il conviendra également d'intégrer à celui-ci, la prise en charge de surcoûts exceptionnels pris en charge par l'exploitant en 2019 ainsi que des éléments complémentaires de fonctionnement contractuel relatif à l'apport de tonnages extérieurs gérés directement par Kerval au-delà des 25 600 t contractuelles ainsi que le tarif de redevance à appliquer pour les tonnages du SYVEDAC amené par SUEZ depuis mars dernier.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ➡ **AUTORISE** le Président, à finaliser la négociation avec SUEZ et signer l'avenant n°2 relatif au contrat d'exploitation GENERIS.
- ➡ **AUTORISE** le Président, à céder le camion immatriculé DE-668-XN mis à disposition par Kerval jusqu'alors au Centre de tri Générés.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc le 08 septembre 2020

Le Président



Thierry BURLLOT

Envoyé en préfecture le 18/09/2020
Reçu en préfecture le 18/09/2020
Affiché le 21/09/2020
ID : 022-200043677-20200908-D514-DE

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 08 SEPTEMBRE 2020

Convocation du 03 septembre 2020

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt le huit septembre à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au siège administratif à Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Thierry BURLOT

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Marcel SÉRANDOUR	SMITOM Launay Lantic		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 09

Absents : 06

Votants : 10



Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le 21/09/2020

ID : 022-200043677-20200908-D516-DE

VOLET EXPLOITATION ET COVID

**Bureau en date
du 08/09/2020**





AUTRES SUJETS D'EXPLOITATION :

- CONTRAT GENERIS : POINTS DIVERS DONT UN AVENANT AU CONTRAT**
- TI VALO : DES TONNAGES EXTERIEURS COMPLEMENTAIRES EN 2021 ?**

GENERIS : les dossiers en cours

3 sujets sont en cours de discussion avec l'exploitant :



1. La partie contrat d'exploitation : depuis 2019, SUEZ s'acquitte de prestations hors cadre du marché d'exploitation pour le compte de Kerval.

- *Il conviendrait donc d'acter celles-ci via avenant si nous souhaitons les pérenniser.*

2. Toujours plus de tonnages extérieurs : le centre réceptionne de plus en plus de tonnages extérieurs, et a encore été sollicité cet été pour du déstockage de centres également saturés.

- *Sur ce volet, deux sujets : il convient d'acter les grands principes de règlement financier avec SUEZ concernant ces tonnages selon s'ils sont :*
 - *Gérés en direct par SUEZ*
 - *Gérés par Kerval*

3. Valider par délibération la dernière phase travaux qui a lieu fin septembre :

- *Nécessité d'une délibération pour valider les futures opérations comptables auprès de la Trésorerie :*
 - *Le montant définitif de l'opération*
 - *La convention à passer avec le SMITRED pour utilisation de leur centre*
 - *La convention à passer avec SOTRAVAL pour déstockage complémentaire*



1. Les prestations complémentaires

Quelques prestations complémentaires ont été réalisées par l'exploitant en 2019 -2020 :

Prestations exceptionnelles 2019 :

- Rajout de personnel pour sécuriser la qualité du flux PAPIER (trop humide)
- Mise en balles complémentaires // refus de tri quand Ti Valo ne pouvaient pas en prendre
- Prise en charge directe par l'exploitant de flux non conformes en enfouissement

> Estimées à 20 000 € sur 2019

Prestations à pérenniser 2020 :

- **Prise en charge des transferts de refus à destination de Ti Valo et Lantic : 01/01/20**
 - Recrutement d'un ETP disposant du permis PL
 - + charges variables : carburant et entretien = 5 900 €/mois
 - Location mensuelle FULL SERVICE d'un camion = 3 500 €/mois

> Estimées à 112 800 € /an

Prestations à intégrer dans les charges fixes exploitation de GENERIS par l'intermédiaire d'un avenant au contrat :

- *Augmentation de 130 000 € des charges fixes GENERIS 2020*
- *Réajustées à 113 000 €/an en 2021 et années suivantes*

Faire simulation coûts 2019 via prestation Guyot

2. Gestion des tonnages extérieurs

Kerval et Suez sont de + en + sollicités pour accueillir des tonnages extérieurs. A ce titre, l'année 2020 devrait voir le centre de tri dépasser ces records d'accueil de tonnages de CS.

Les raisons :

- Des sites extérieurs qui ferment (ou brûlent !) alors même que les nouveaux centres dernière génération ne sont pas encore mis en service
- Des besoins accrus de déstockage de matière pendant les périodes de travaux ou en raison de process de tri qui n'atteignent pas (encore) les performances attendues.

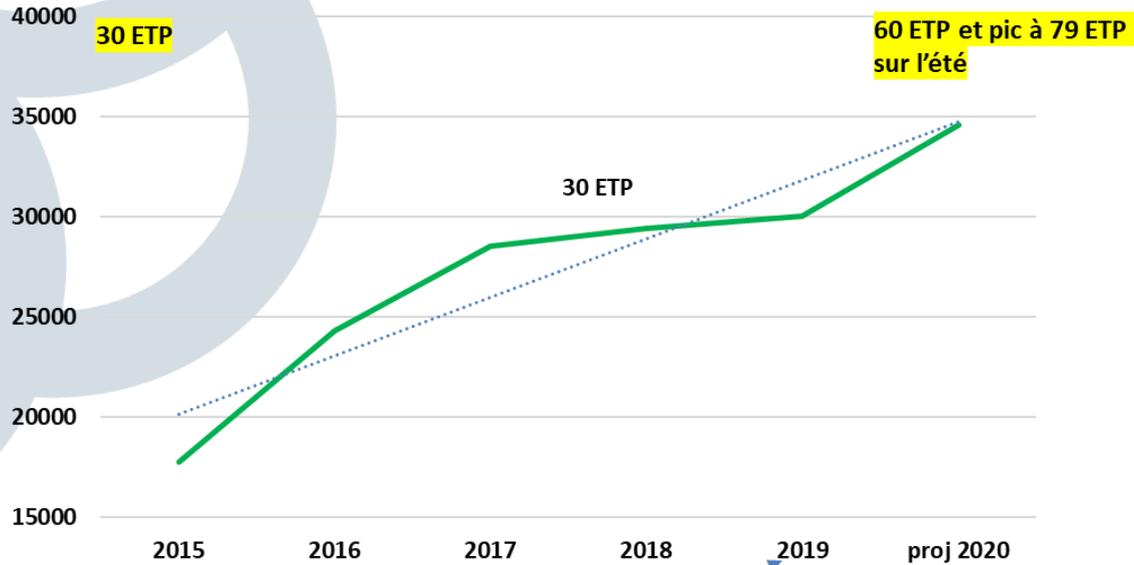
Les discussions financières en cours avec SUEZ sur le sujet :

- Fin 2020, KERVAL dépassera son quota de tonnages (Zone du syndicat + clients extérieurs) pris en charge via les charges fixes exploitation (Maxi 25 600 t) > **Quid des coûts complémentaires SUEZ ?**
- Parallèlement, SUEZ a gagné un marché de tri avec le SYVEDAC (Caen) pour 4 000 t/an sur 3 ans. > **A ce titre, il convient d'acter contractuellement le tarif de redevance d'usage de GENERIS//** Tarif de 30 €/t sortante pris en considération pour construire le prix marché.
- Sollicité par VEOLIA Nantes pour l'accueil de tonnages à déstocker pendant la période d'été, SUEZ a accepté un passage en 3 postes complets durables jusqu'au 15 septembre prochain.
> **La discussion d'un coût de tri spécifique a été trouvé afin de répondre positivement à cette demande. Paiement SUEZ = 150 €/t**
> **Tarif Kerval/VEOLIA = 220 à 250 €/t entrante selon le flux.**

2. Gestion des tonnages extérieurs

Propositions de réponses à l'ensemble de ces sujets :

A. Quota de tonnages contractuels pris en charge via charges fixes du marché



Le contrat stipule que les tarifs SUEZ (part fixe et part variable) sont applicables jusqu'à concurrence de 25 800 t/an apportés par Kerval qu'il s'agisse de ses propres tonnages ou de clients du syndicat. Au-delà, il conviendra de prendre en charge une partie des surcoûts d'exploitation.

- Arrêt de Dinan en juin
- Démarrage de Sphère sur l'été
- Surtri du GMCC

Objectivement, on devrait dépasser d'environ 500 à 1 000 t, le quota contractuel.

- Kerval	22 000 T
- Sittommi	670 T
- Augmentation des tonnages de Sphère	4 500 T
- Surtri des refus de Vitré en début d'année	265 T
- Surtri du GMCC jusqu'aux travaux de septembre	1 000 T
- Trisac-Nantes en janvier	66 T
- Démarrage du Syvedac-Caen en février	3 650 T
- Projection des tonnages « estivaux » (Nantes-Seroc)	2 500 T

Proposition de bilan début 2021 // validation des surcoûts réels à prendre en charge par KERVAL sur Budget 2021

2. Gestion des tonnages extérieurs

B. Tarif de redevance d'usage de GENERIS par SUEZ

Lors de la négociation avec SUEZ pour définir un prix de prestation compétitif à fournir au SYVEDAC dans le cadre de leur marché public, un tarif de 30 €/t sortante de redevance a été pris en considération pour construire la proposition tarifaire.

Ce prix inclut la mise à disposition du site GENERIS + gestion des refus vers Ti Valo. Les charges de personnel complémentaires pour traiter ces tonnes sont, eux, à la charge de l'exploitant.

Il convient donc d'intégrer ce montant de redevance dans le futur avenant contractuel.

***Proposition = 25 €/t entrante de redevance + 15 €/t de traitement du refus
= 40 €/t de redevance refus compris***

C. Opération déstockage tonnages de VEOLIA NANTES

Comme acté en comité syndical du 26 juin dernier, a été décidé le passage en 3 postes complets de tri ce qui a permis à la fois :

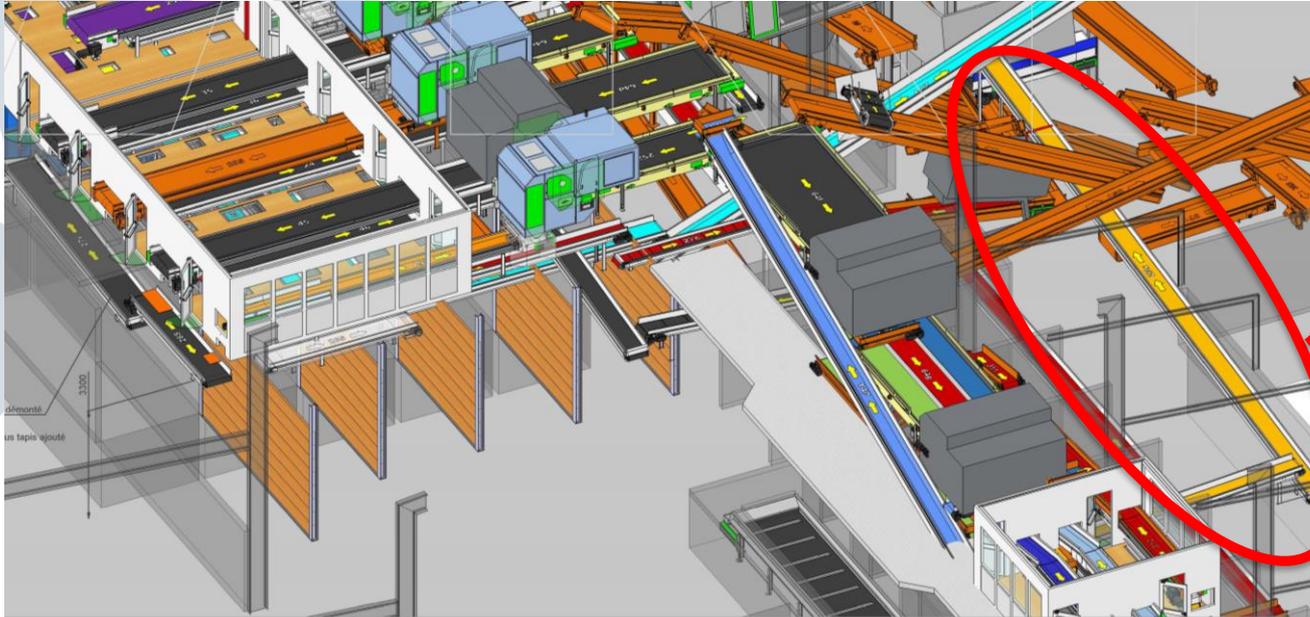
- Déstocker le centre de tri,
- Accueillir des tonnages complémentaires à un tarif élevé permettant le paiement complet du poste de nuit.

***Facturation KERVAL = 220 à 250 €/t entrante auprès de VEOLIA - Paiement prestation
SUEZ = 150,21 €/t à 187,06 €/T***

3. Travaux GENERIS 2020

Le comité syndical du 26 juin dernier a acté la 2^e phase de travaux issus du marché d'exploitation 2019-2022.

Concrètement, les travaux relatifs à la récupération des fibreux issus de la ligne des Creux et à l'installation d'un nouvel automate (qui datait de 2001) se montent à 423 259.24 € HT.



Nouveau tapis permettant le retour des papiers/cartons qui arrivent sur la ligne des plastiques vers la cabine dédiée.

Lors de la Mise au Point, avait été acté contractuellement que ce montant serait validé par avenant. Au-delà de la délibération, il conviendra donc de l'intégrer à l'avenant.

Gestion de la phase travaux : le centre étant arrêté pendant une semaine, il est prévu, comme en 2019, qu'une équipe de tri aille trier les tonnes sur Pluzunet. A ce titre, une convention devra être signée avec le SMITRED *à hauteur de 90 €/t de mise à disposition de l'outil + 89,50 €/t de refus*. De plus, dans le cas de déstockage complémentaire, nous avons sollicité SOTRAVAL pour qu'il nous prennent également 100 à 200 t de flux à trier. Prestation = 155 €/t (refus compris)



Vers des tonnages complémentaires en 2021 ?

Depuis le début d'année, nous sommes sollicités par VEOLIA pour répondre avec eux à un marché de traitement d'encombrants :

- 4 000 t d'encombrants du SMICTOM des Pays de Vilaine avec démarrage du contrat d'une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2021
- Possiblement, en cours d'année 2021, un second marché est envisageable avec les encombrants de REDON agglomération (3 850 t)
- Egalement en cours de discussion, la venue sur Ti Valo dès le 01/01/2020, de 3 600 t de refus issus du centre de tri BTP VEOLIA/LEGENDRE...
- Des tonnages de refus de collecte sélective issus du futur centre de tri de SPHERE en Normandie - ouverture prévue en avril/mai 2021, sont également envisagés.

Ces tonnages complémentaires devraient nous permettre d'enrayer le déficit annuel constaté sur Ti Valo, alors même que la TGAP enfouissement prend 12 €/t en 2021. Toutefois, cela nécessitera une négociation serrée avec Guyot Environnement alors même que ces tonnages provoquent le dépassement de nos quotas contractuels issus du marché de 2014

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le 21/09/2020

ID : 022-200043677-20200908-D516-DE



Kerval CENTRE ARMOR

Syndicat de valorisation des déchets

ZI des Châtelets • Rue du Boisillon
BP 80 • 22440 Ploufragan
Tél. 02 96 52 40 20 • Fax 02 96 52 40 19